

EAU PUBLIQUE LURE-FORCALQUIER

Cruis Fontienne Forcalquier Lardiers Limans Lurs Montlaux Niozelles Ongles Pierrerue Révest-Saint-Martin Saint-Étienne-les-Orgues Sigonce



MAINMISE SUR NOS TUYAUX !

Nous sommes en train de **perdre la maîtrise des services de l'eau et de l'assainissement**, y compris les réseaux et les emplois liés. Notre Comcom (Communauté de communes Forcalquier-Montagne de Lure) à la manœuvre, nous désinforme et nous dépossède. Nous pouvons renverser cette situation !

► QUE SE PASSE-T-IL ?

- 1** - La loi oblige les communes à **céder** leurs services eau et assainissement à la Comcom d'ici 2026. C'est donc celle-ci qui **percevra nos factures**, et elle encore qui **devra garantir les services** auprès de vous.
- 2** - Deux modes de gestion ont été envisagés : **la régie publique**, au moyen des employés de la collectivité, ses outils, son budget... et **la privatisation des services** par délégation de service public (DSP) qui abandonne toute maîtrise à une société privée.
- 3** - La Comcom tente d'imposer **le mode de gestion de Forcalquier** à toutes les autres communes, bien que rien ne l'y oblige : **la DSP**.
- 4 - 10 communes** souhaitent rester en régie publique ou y accéder : 7 acceptent *a priori* la DSP dans la perspective (très incertaine) d'un retour à la régie en 2030, mais **au moins 3 refusent cette prise de pouvoir** au profit prévisible de la Société des Eaux de Marseille (SEM), filiale de la multinationale Veolia et prestataire de Forcalquier.

► QUE SOUHAITONS-NOUS ?

Décider par nous-mêmes, en consultant la population et en respectant les spécificités de nos communes plutôt que de nous en remettre à Forcalquier. Quoi qu'on tente de nous faire croire, **c'est tout à fait possible !**

QUE DIT LA COMCOM ?

L'édition de novembre de sa gazette *Le Mouv'* consacre trois pages sur huit à la question. Cet effort dénote le souci de convaincre, pour contrer **les 1 300 signatures** d'une pétition demandant une consultation publique sur le sujet. Qu'y lit-on ?

« Il faut anticiper d'un an le transfert de compétence pour éviter la période des élections municipales. »

Pourtant, aucune autre Comcom de France (comme Sisteron, 60 communes) n'a jugé problématique le calendrier électoral pour le transfert. **En vérité**, cet argument ne sert qu'à **justifier le choix de la DSP** : comme on a du coup moins de temps, on ne pourrait pas (mais c'est absolument faux) mettre en place une régie intercommunale.

« La Comcom a voté une DSP de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 2025, pour préparer la régie communautaire en 2030. »

Pourtant, **aucune garantie** n'est donnée sur ce passage en régie, et rien n'est moins sûr. **En vérité**, le délégataire maîtrisera le réseau tandis que les communes en auront oublié le fonctionnement.

« Les informations les plus précises et objectives ont été garanties par un bureau d'études spécialisé. »

Pourtant, un cabinet d'études reste aux ordres de son client. **En vérité**, l'étude est basée sur des données partielles et **des choix méthodologiques contestables** qui ont orienté ses conclusions. Aucun acteur public impartial (France Eau Publique, Région, Département) n'a été consulté.

« Au final, pour l'usager pas grand-chose ne va changer. »

Pourtant, l'interlocuteur sera plus loin et moins réactif, et les élus locaux perdront la maîtrise des réseaux et la capacité d'intervention. **En vérité**, le rapport qualité/prix du service diminuera logiquement et **l'usager va en pâtir**. Des emplois communaux seront perdus.

« Mettre en place à court terme un service en régie compétent et efficace n'est pas réaliste. »

Pourtant, **trois exemples proches prouvent le contraire** : Sisteron a repris sa régie en 2020 en moins d'un an, Digne l'a fait en 2009 en 14 mois, et toute l'intercommunalité de Manosque est passée en régie le 1^{er} janvier 2024 après un délai de 13 mois.

En vérité, sans anticipation nous aurions deux ans pour passer de régie communale à régie intercommunale. On lit d'ailleurs dans l'étude, page 12 :

« La communauté de communes a très largement anticipé l'organisation du transfert et dispose du temps nécessaire à la mise en œuvre des moyens nécessaires à garantir la continuité du service quel que soit le mode de gestion retenu. » (sic)

ET LA DÉMOCRATIE ?

▶ Notre conseil communautaire a voté la DSP à compter du 1^{er} janvier 2025, à contre-courant de l'histoire et de l'intérêt général, **sans consulter la population**.

▶ La démocratie ne se résume pas à la majorité relative des élus communautaires : c'est d'abord **le respect des libertés individuelles** à condition qu'elles ne compromettent pas celles des autres. Aucun argument de la Comcom ni de l'étude ne justifie l'idée d'un choix commun pour toutes les communes.

▶ Forcalquier, **qui prend ses décisions sans les soumettre à la Comcom**, aurait dû s'abstenir de voter.

▶ Il existe **plusieurs solutions adaptables** à la situation spécifique de chaque village. Elles ont été écartées pour que Forcalquier puisse apporter à la SEM toutes nos communes, et annoncer ainsi une baisse des tarifs de l'eau (relative et temporaire) pour les Forcalquiérens.

POURQUOI LA RÉGIE PUBLIQUE ?

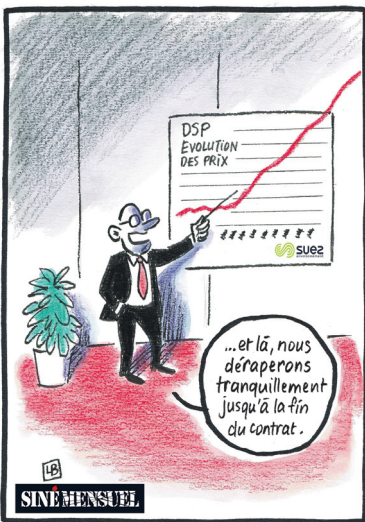
▶ La logique de **privatisation du service public** a montré ses limites dans plusieurs secteurs. Quand **l'utilisateur devient client**, tout change.

▶ L'eau est **un bien commun**. Elle n'est **pas une marchandise** servant à générer des profits pour les entreprises du secteur privé et leurs actionnaires.

▶ Avec la gestion publique, **la collectivité assume ses responsabilités** sans les abandonner aux entreprises privées. Le changement climatique est un enjeu social et environnemental, et non industriel.

▶ La collectivité cherche à **préserver la ressource**, maîtriser les investissements, **réduire les coûts**, tout en favorisant l'emploi local. Le délégataire, fournisseur de l'eau, est dans un conflit d'intérêts qui peut l'inciter à gérer les fuites avec un certain laxisme, cela s'est vu.

▶ Le prix de l'eau doit permettre de garantir la ressource et **la pérennité des réseaux** sur le long terme : **l'eau paye l'eau**. Sous le contrôle de la collectivité, les tarifs peuvent être acceptables, **responsables** et justes.



QUEL SOUHAIT A EXPRIMÉ VOTRE MAIRE ?

Source : étude Cogite pour la convocation du conseil du 21 septembre 2023

DSP	Fontienne / Forcalquier / Lardiers
DSP en 2025 et régie en 2030 *	Cruis / Lurs / Ongles / Niozelles / Pierrerue Sigonce / Saint-Étienne-les-Orgues
Régie	Limans / Montlaux / Revest-Saint-Martin

(*) Retour en régie pourtant loin d'être garanti !

QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

Interpellons nos élus ! Ils portent la responsabilité de leur vote et doivent renoncer à l'anticipation et à la DSP.

Parlons-en ! Amenez vos amis lors de nos réunions publiques pour une soupe, un verre, un documentaire * et un débat avec des personnalités invitées (prix libre) :

02 février à la salle Culture et loisirs de Montlaux, à 19 h

En présence de : Léo Walter, député ; Gabriel Amard, député du Rhône, expert de la gestion publique de l'eau, auteur de plusieurs ouvrages ; élus locaux

16 février à la salle municipale de Niozelles, à 19 h

En présence de : Léo Walter, député ; Anne Grosperin, vice-présidente de la Métropole de Lyon chargée de l'eau, présidente de la régie eau publique du Grand Lyon ; Marc Laimé, journaliste et expert des politiques publiques de l'eau, auteur de plusieurs ouvrages ; élus locaux

(*) Extraits de « Water Makes Money - Comment les multinationales transforment l'eau en argent »



QUI SOMMES-NOUS ?

Le collectif Eau publique Lure-Forcalquier regroupe des élus et des citoyens de la plupart des communes de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure. Dans la continuité d'une pétition ayant recueilli **1 300 signatures**, il s'est constitué pour résister au coup de force de Forcalquier qui cherche à imposer sa loi en matière de gestion de l'eau.

Contact : lure-forcalquier@gmail.com

Facebook : [eau.publique.ccpfml](https://www.facebook.com/eau.publique.ccpfml)



COLLECTIF EAU PUBLIQUE LURE-FORCALQUIER

